

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le projet de plan d'aménagement particulier « HUEFLACH » présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils B.E.S.T. pour le compte de la société à responsabilité limitée LSBR STRASSEN ROMAINS, de la société à responsabilité limitée STRASSEN DEVELOPMENT, de la société anonyme BOURG ainsi que des consorts BOURG-JACOBS, portant sur les fonds inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous les numéros 182/4339, 183/4342, 186/4113, 186/4116, 192/3410, 193/2956, 217/3205, 218/1098, 233/2825, 735/3482, 735/3894, 736/2695, 736/2865, 736/2866, 736/3654, 736/3655, 737, 738/212, 738/213, 740/2272, 742, 742/822, 742/823, 743/1721, 744/1722, 751, 752/2959, 753, 754, 754/2, 754/3, 754/4, 757/1105, 757/1106, 758/1626, 758/1647 et 758/3020 et prévoyant la construction d'un maximum de 67 logements de type unifamilial, d'un maximum de 455 logements de type collectif ainsi que d'une surface brute maximale de bureaux/vente de 1.000 m²

est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans ce délai de 30 jours.

Le projet de plan d'aménagement particulier est également publié sur le site internet de la commune : www.strassen.lu (rubrique REIDER/AVIS D'URBANISME). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Strassen, le 17 septembre 2026

le Bourgmestre,

le Secrétaire,